

POINT STAT

Les recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 2000

En 2000, 87 700 fonctionnaires ont été recrutés à l'issue des concours de la fonction publique de l'État, soit 15% de plus qu'en 1999.

Six personnes sur dix sont recrutées par la voie des concours externes ; plus de la moitié d'entre elles intègrent un corps de catégorie A. Parmi les personnes recrutées en catégorie A, 69% sont des femmes, essentiellement des enseignantes.

Beaucoup d'agents recrutés aux concours externes sont surdiplômés. Plus de la moitié des recrutés en catégorie B sont titulaires d'un diplôme égal ou supérieur à la licence. 67% des lauréats de la catégorie C sont au moins bacheliers.

En 2000, près de 78 000 postes ont été offerts à l'ensemble des concours de la fonction publique de l'État, dont environ 7 500 au titre de la titularisation. Le recours aux listes complémentaires pour pourvoir les vacances d'emplois a porté le nombre de personnes effectivement recrutées à 87 700.

En 2000, parmi les personnes recrutées sur les listes complémentaires, 5 900 sont des professeurs

des écoles, 1 400 des agents de constatation ou d'assiette des impôts, 500 des agents d'exploitation

des travaux public et 270 des surveillants de l'administration pénitentiaire.

Postes offerts et résultats des concours

Année	Postes offerts	Candidats présents	Candidats admis	Candidats recrutés	Sélectivité (présents/admis)
1998	72 933	829 268	71 084	74 415	11,7
1999	74 026	782 042	73 624	76 301	10,6
2000	77 787	734 270	76 887	87 660	9,5

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête auprès des directions de personnel.

Des recrutements en hausse dans la plupart des ministères

Avec ses 53 400 recrutés, l'Éducation nationale (y compris l'enseignement supérieur et la jeunesse et les sports) est au premier rang des ministères. Pour les personnels civils de la Défense, le nombre de recrutés a augmenté de 1 300 par rapport à 1999. Les principaux concours concernés sont ceux de technicien supérieur d'études et de fabrication, d'ingénieur d'études et de fabrication, de secrétaire administratif et d'ouvrier professionnel. A la Justice, les personnes recrutées comme surveillants de l'administration pénitentiaire sont passées de 771 à 1 617. A l'Intérieur, le recrutement de gardiens de la paix est toujours important (environ 6 000 recrutés). Au ministère des Finances, les agents de constatation ou d'assiette des impôts recrutés sont passés de 1 000 à 2 200.

Les établissements publics nationaux présents dans l'enquête ont recruté 840 agents aux concours externes. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) tient la première place avec 410 ingénieurs et techniciens de la recherche recrutés à l'issue des concours externes. Aux concours uniques, le CNRS représente même 65% des 840 personnes sélectionnées (directeurs et chargés de recherche).

Plus de 730 000 candidats

Le nombre de candidats présents aux différents concours de la fonction publique de l'État diminue régulièrement depuis 1997. Il est passé de 885 000 en 1997 à 734 000 en 2000. Pourtant, le nombre de postes offerts a progressé d'environ 3,5% par an entre 1997 et 2000.

Cette évolution est fortement liée à l'amélioration de la situation économique depuis 1997 et aux perspectives d'embauche offertes aux

jeunes diplômés par le secteur privé. En effet, avec l'essoufflement de la conjoncture économique, les premiers résultats des concours 2001 montrent une stabilisation de nombre de candidats.

La majorité des concours de la fonction publique de l'État est touchée par cette baisse des candidatures. Cependant aux concours administratifs de l'Éducation nationale, à ceux de gardien de la paix et de surveillant de l'administration pénitentiaire, le nombre de candidats progresse.

La baisse du nombre de candidats présents concerne tout d'abord les concours techniques de catégorie B et C. C'est notamment le cas des concours de contrôleur des travaux publics de l'État (- 780), d'ouvrier professionnel (- 5 000) et de maître ouvrier (- 1 900).

Malgré la stabilité du nombre de postes offerts, les candidatures aux concours d'enseignants sont en baisse. Pour les enseignants du second degré, la diminution est plus nette que celle de l'année précédente. Ainsi, les CAPES enregistrent - 14 800 candidats par rapport à 1999. Les agrégations sont également concernées (- 1 200) ainsi que les concours de professeurs des écoles (-2 200).

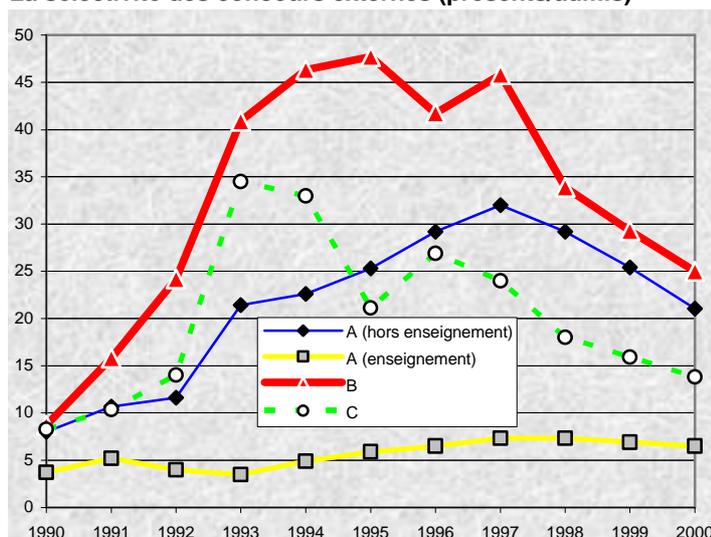
La sélectivité des concours externes baisse

Entre 1997 et 2000, la sélectivité des concours externes a baissé de près de cinq points pour atteindre 11,7. Cette baisse résulte à la fois de l'augmentation constante du nombre d'admis et de la diminution régulière du nombre de candidats présents. Le niveau de sélectivité est cependant encore supérieur à celui du début des années 90 (6,9).

En 2000, la sélectivité est la plus élevée en catégorie B (25 présents pour un admis) et la moins élevée en catégorie C (14). Pour l'ensemble de la catégorie A, elle est de 8 présents pour un admis. Toutefois, de gros écarts existent entre des concours d'une même catégorie. Pour le concours d'adjoint administratif, on compte 30 présents pour un admis en 2000 et 7 présents pour un admis pour celui d'ouvrier professionnel.

62% des 54 400 personnes recrutées à l'issue des concours externes intègrent des corps de catégorie A. La catégorie C rassemble 28% des recrutés, soit 15 400 agents. Les recrutés de catégorie B sont moins nombreux (5 200).

La sélectivité des concours externes (présents/admis)



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête auprès des directions de personnel.

Parmi les personnes recrutées en catégorie A, 69% sont des femmes, pour l'essentiel des enseignantes. Les femmes sont moins nombreuses parmi la catégorie B (51%) et ne représentent que 38% des recrutés de catégorie C.

Sept admis sur dix possèdent au moins une licence.

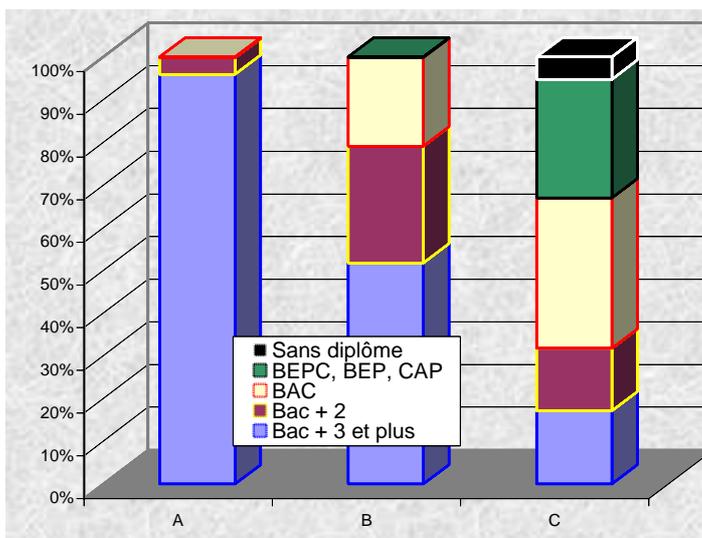
Les concours externes de catégorie B sont ouverts aux candidats titulaires du baccalauréat. Certains concours nécessitent toutefois un diplôme sanctionnant une formation à caractère professionnel après le baccalauréat, par exemple le diplôme d'État d'infirmier ou d'assistant social.

Plus de la moitié des recrutés en catégorie B possèdent un niveau égal ou supérieur à la licence alors que 21% ne disposent que du baccalauréat. Pour cette catégorie, 56% des titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à la licence sont des femmes. Elles occupent essentiellement des postes à dominante juridique (greffières) ou exercent des métiers paramédicaux.

En catégorie C, 67% des recrutés sont surdiplômés. Ainsi, au concours d'agent de recouvrement du trésor sur 1 200 recrutés, 630 personnes ont au moins une licence. 80% des gardiens de la paix et 52% des surveillants de l'administration pénitentiaire ont le baccalauréat.

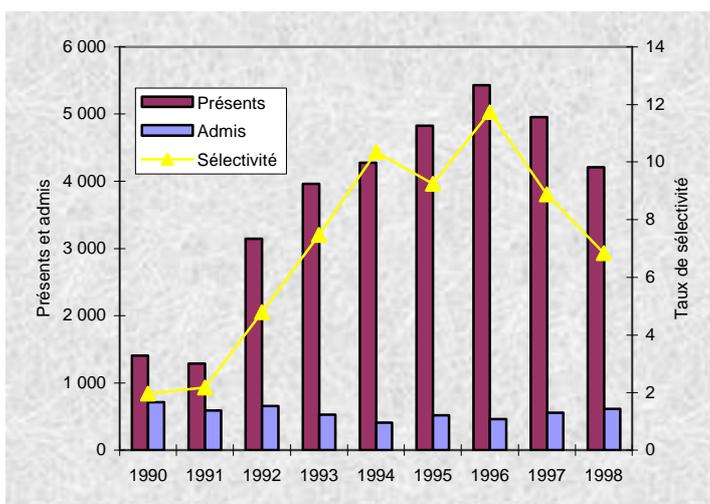
Une femme recrutée en catégorie C sur quatre possède au moins une licence contre seulement 12% des hommes. Ils sont plus souvent titulaires d'un diplôme technique (CAP, BEP) que les femmes. Aussi représentent-ils la très grande majorité des recrutés aux concours techniques, tels ceux d'ouvriers professionnels. En revanche, les femmes se tournent plutôt vers les filières administratives. Elles représentent, par exemple, 57% des recrutés à l'issue du concours d'agent de constatation ou d'assiette des impôts.

Les niveaux de diplôme aux concours externes



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête auprès des directions de personnel.

Évolution du nombre de recrutés dans les IRA (ensemble des concours)



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête auprès des directions de personnel.

Il y a dix ans, le nombre de candidats présents à l'ensemble des concours d'entrée aux IRA était d'environ 1 500. Le nombre de présents a augmenté jusqu'en 1996 pour atteindre 5 429. Depuis, les présents sont en diminution constante. En 2000, ils ne sont plus que 3 179 à se présenter à ces concours. Cette baisse est essentiellement due au concours externe de généraliste qui rassemble près de 70% de l'ensemble des candidats présents. Aussi, le taux de sélectivité diminue-t-il fortement. En 2000, on compte cinq présents pour un admis alors qu'il y en avait près de douze en 1996.

Les concours de titularisation (loi du 16.12.96)

Années	Postes offerts	Inscrits	Candidats présents	Admis	Recrutés (1)	% recrutés A
Ensemble hors						
Éducation nationale	1997	1 095	2 228	2 098	940	
	1998	1 143	1 639	1 571	949	947
	1999	1 027	1 380	1 284	766	776
	2000	1 176	1 337	1 237	864	878
Sous total		4 441	6 584	6 190	3 519	2 601
Ensemble						
	1997	5 929	24 274	20 387	5 176	
	1998	6 655	18 063	14 948	5 986	5 984 51
	1999	7 422	15 418	12 832	6 263	6 273 47
	2000	7 495	13 029	10 281	6 328	6 247 42
Total		27 501	70 784	58 448	27 753	18 504 47

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête auprès des directions de personnel.

(1) Les recrutés ne sont recensés qu'à compter de 1998.

Le bilan sur quatre ans du dispositif Perben

Le dispositif de titularisation des personnels en situation précaire s'est traduit par la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 qui a défini un plan de résorption de l'emploi précaire sur quatre ans au moyen de concours réservés. Ces concours réservés ont été ouverts aux personnels non-titulaires enseignants des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Agriculture ainsi qu'aux agents du niveau de la catégorie C, classés à l'échelle 2 de rémunération.

Entre 1997 et 2000, environ 27 500 postes ont été offerts conduisant à l'admission de 23 753 personnes. 11 136 ont été titularisées dans des corps d'enseignants : 10 156 au ministère de l'Éducation nationale, 934 au ministère de l'Agriculture et 46 au ministère de la Jeunesse et des Sports. 12 617 personnes ont bénéficié d'une titularisation dans un corps de catégorie C, dont 80% à l'Éducation nationale.

Entre 1997 et 2000, le nombre de candidats présents a baissé de 49% en catégorie A et de 50% en catégorie C, alors que le nombre de postes offerts augmentait chaque année.

Méthodologie

Les sources : Les données statistiques sont issues de l'enquête « bilan des recrutements » menée auprès des directions de personnel par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP.

Les différents types de concours :

- les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant certains concours de catégorie C sont ouverts sans conditions de diplôme ou de formation ;
- les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et/ou aux agents publics en activité, ayant accompli une certaine durée de services dans les conditions prévues par les statuts particuliers ;
- les concours uniques sont ouverts aux candidats exerçant ou non une activité au sein des services publics (par exemple pour le recrutement de chercheurs ou d'ouvriers professionnels) ;
- les troisièmes concours sont ouverts aux candidats qui justifient d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- les examens professionnels, réservés aux fonctionnaires de l'État permettent, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.
- les concours de titularisation sont ouverts dans le cadre de plans de résorption de l'emploi précaire.

Les listes complémentaires :

Chaque jury de concours établit une liste principale d'admis. Le jury, dans la majorité des cas, dresse une liste complémentaire. La liste complémentaire permet le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés et/ou de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours.

La sélectivité :

Elle est le rapport du nombre de candidats présents sur le nombre d'admis.

POINT STAT

Pour en savoir plus...

"La fonction publique et la réforme de l'État mars 2001 - mars 2002", Rapport annuel, La Documentation française, septembre 2002.

"Premier rapport de l'observatoire de l'emploi public", la Documentation française, octobre 2001. Deuxième rapport en cours de parution.

Minitel 3616 code
Fonctionnaire
Site INTERNET :
www.fonction-publique.gouv.fr

Réalisation

Eric TROESTLER

Rédacteur en chef

Sylvie MARCHAND

Directeur

de la publication

Jacky RICHARD

Ministère de la
fonction publique,
de la Réforme de
l'État et de
l'Aménagement
du territoire

DGAFP
Direction Générale de
l'Administration et de la
Fonction Publique

DIRE
Délégation
interministérielle
à la Réforme de l'État

Bureau des statistiques,
des études et de l'évaluation
32, rue de Babylone
75700 Paris SP 07
Secrétariat : 01.42.75.79.36
Télécopie : 01.42.75.52.24

Marie-Christine LANDRY

Les résultats des concours en 2000

Type de concours	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis			Recrutés		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Externes													
Catégorie A	27 341	128 404	193 816	322 220	92 103	135 034	227 137	9 324	17 844	27 168	10 545	23 149	33 694
<i>dont enseignement</i>	24 095	75 905	138 235	214 140	54 853	101 530	156 383	7 449	16 358	23 807	8 558	21 466	30 024
Catégorie B	4 083	72 794	122 644	195 438	43 307	73 223	116 530	2 293	2 366	4 659	2 575	2 672	5 247
<i>dont enseignement</i>	140	1 809	4 618	6 427	1 292	3 198	4 490	64	106	170	62	149	211
Catégorie C	10 287	127 422	152 233	279 655	80 894	96 775	177 669	8 179	4 737	12 916	9 628	5 788	15 416
Ensemble	41 711	328 620	468 693	797 313	216 304	305 032	521 336	19 796	24 947	44 743	22 748	31 609	54 357
<i>dont enseignement</i>	24 235	77 714	142 853	220 567	56 145	104 728	160 873	7 513	16 464	23 977	8 620	21 615	30 235
Internes													
Catégorie A	9 597	29 091	34 666	63 757	21 075	25 075	46 150	3 970	5 351	9 321	4 045	5 512	9 557
<i>dont enseignement</i>	7 839	20 537	25 861	46 398	14 522	18 657	33 179	3 072	4 586	7 658	3 082	4 685	7 767
Catégorie B	3 185	12 348	26 915	39 462	9 586	20 096	29 873	1 096	1 882	3 112	1 135	1 996	3 265
<i>dont enseignement</i>	207	240	176	615	207	125	523	20	19	173	14	14	162
Catégorie C	8 442	17 133	34 143	51 276	14 088	30 584	44 672	3 264	4 088	7 352	3 419	4 170	7 589
Ensemble	21 224	58 572	95 724	154 495	44 749	75 755	120 695	8 330	11 321	19 785	8 599	11 678	20 411
<i>dont enseignement</i>	8 046	20 777	26 037	47 013	14 729	18 782	33 702	3 092	4 605	7 831	3 096	4 699	7 929
Examens professionnels													
Catégorie A	819	2 490	2 485	4 975	2 086	2 009	4 095	374	411	785	373	411	784
Catégorie B	1 377	5 465	7 795	13 260	4 591	6 492	11 083	586	636	1 222	586	685	1 271
Catégorie C	965	201	240	441	188	218	406	79	78	157	91	80	171
Ensemble	3 161	8 156	10 520	18 676	6 865	8 719	15 584	1 039	1 125	2 164	1 050	1 176	2 226
<i>dont enseignement</i>	3	0	9	9	0	8	8	0	3	3	0	5	5
Uniques													
Catégorie A	920	5 025	3 112	8 137	4 791	2 902	7 693	545	291	836	615	328	943
Catégorie B	324	913	1 518	2 436	785	1 260	2 045	141	143	284	155	155	310
Catégorie C	2 760	29 036	37 333	66 369	20 061	36 353	56 414	1 302	1 424	2 726	1 662	1 461	3 123
Ensemble	3 745	34 974	41 963	76 952	25 637	40 515	66 152	1 988	1 858	3 846	2 432	1 944	4 376
<i>dont enseignement</i>	239	718	710	1 428	579	563	1 142	126	97	223	144	104	248
3ème concours	47	246	129	375	148	74	222	30	11	41	32	11	43
Titularisation													
Catégorie A	3 332	3 534	4 033	7 567	2 419	2 915	5 334	1 174	1 548	2 722	1 138	1 073	2 211
Catégorie C	4 163	1 836	3 626	5 462	1 600	3 347	4 947	655	2 951	3 606	1 505	2 531	4 036
Ensemble	7 495	5 370	7 659	13 029	4 019	6 262	10 281	1 829	4 499	6 328	2 211	4 036	6 247
Ensemble des concours													
Catégorie A	42 056	168 790	238 241	407 031	122 622	168 009	290 631	15 417	25 456	40 873	16 748	30 916	47 664
Catégorie B	8 969	91 525	158 872	250 596	58 269	101 071	159 531	4 096	5 027	9 257	4 451	5 508	10 093
Catégorie C	26 762	204 613	198 590	403 203	146 298	137 810	284 108	13 479	13 278	26 757	15 873	14 030	29 903
Ensemble	77 787	464 928	595 703	1 060 830	327 189	406 890	734 270	32 992	43 761	76 887	37 072	50 454	87 660
<i>dont enseignement</i>	35 855	102 743	173 642	276 584	73 872	126 996	201 059	11 905	22 717	34 756	12 998	27 928	41 060

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation
Enquête auprès des directions de personnel.